

RESEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation ETANGS DU SEGALA

> FR 7300876 Département de l'Aveyron



Mai 2009

SOMMAIRE

Avant propos	6
Introduction	7
I Contexte géographique et physique	12
A Situation géographique et administrative	12
1 Communes concernées	
2 Présentation de la zone d'étude	14
B Caractéristiques environnementales du modelé	17
1 Topographie	
2 Pédologie	
3 Géologie	20
C Caractéristiques atmosphériques	21
1 Précipitations températures	
2 Vents	
3 Climat	
D Contexte hydrologique	23
1 Bassin versant réseau hydrographique	
a le sous-bassin versant de l'Alzou	
b le sous-bassin versant de la Diège	
c les étangs dans le réseau hydraulique	
II Contexte historique des étangs du ségala dans le cadre de la procédure Natura 2000	. 28
1 Contexte historique	
a Essor des étangs sous l'ancien régime	29
b Régression du nombre d'étangs au XIXème siècle	31
c Permanence d'anciens usages, nouveaux usages et risques au XXème siècle	
2 Caractères originaux des principaux étangs du Ségala	32
III Contexte socio-économique	35
A Présentation des principaux acteurs concernés par le site Natura 2000 « Etangs du	
Ségala »	35
B L'activité agricole	
1 L'âge des chefs d'exploitation et la SAU exploitée	
2 Les productions	
4 Les mesures contractuelles avec l'état	
5 Les projets à court et moyen terme des exploitations	
C Les activités cynégétiques	
D Les activités halieutiques et piscicoles	
E Les activités de loisirs et de tourisme	
1 Les activités de loisirs et tourisme du territoire du pays Rignacois	
2 Les activités de loisirs et tourisme du plateau de Montbazens	

IV Etat des lieux écologiques	50
A Etude odonates	52
1 Bibliographie et méthodologie utilisées	
2 Synthèse des observations	
3 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire	
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial	
5 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire	
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial	
B Etude reptiles et amphibiens	
1 Bibliographie et méthodologies utilisées	
2 Synthèse des observations	
3 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire	
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial	
5 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire	
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial	
C Etude ornithologique	56
1 Espèces étudiées	56
2 Méthodologies utilisées	56
3 Synthèse des observations	56
4 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt communautaire	57
5 Détermination des enjeux relatifs aux espèces d'intérêt patrimonial	57
6 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt communautaire	57
7 Mesures de gestion proposées relatives aux espèces d'intérêt patrimonial	
D Etude phytosociologiques	60
1 Bibliographie et méthodologies utilisées	60
2 Synthèse des inventaires : dynamique d'évolution et préconisation de gestion.	
2.1.1 Végétation flottante relevant du Lemnion minoris	
2.1.2 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae	
2.1.3 Végétation flottante relevant de l'Hydrocharicion morsus ranae	
2.1.4 Végétation flottante relevant du Nymphaeion albae	
2.1.5 Végétation flottante relevant du Potamion pectinati	
2.2 Végétation des groupements euro-sibérien des vases fluviatiles	
2.3 Végétation flottante relevant des gazons à Eleocharis des eaux peu profondes	
2.4 Peuplements de grandes laîches (Magnocaricion)	
2.5. Végétation relevant du Mentho-juncion.	
2.6 Végétation relevant du Calthion palustris.	
2.7 Végétation du Phragmition communis.	
2.8. Végétation du Convolvulion sepium.	
2.9 Formations des prairies pâturées relevant du Cynosurion cristatii	
2.10 Végétation de l'Alnion glutinosae.	
2.11 Végétation du Faxino - Quercion	
E Espèces animales de la directive habitat dans le document d'objectif « Etangs du Ségala »	83
Hiérarchisation des enjeux et détermination des objectifs de conservation	84
A Hiérarchisation de la valeur patrimoniale des habitats d'IC	

VI Propositions de gestion	86
A Les actions de gestion : MAET	
B Les fiches actions correspondant à des projets	

ANNEXES (voir document joint)

AVANT-PROPOS

A travers le projet NATURA 2000, le plateau de Montbazens-Rignac a véritablement redécouvert la richesse environnementale représentée par le site des Etangs du Ségala.

Cette richesse en biodiversité est directement liée à l'action de l'Homme au fil du temps, à commencer par la création de ces retenues artificielles dont certaines datent du Moyen Âge.

Aujourd'hui encore, les activités humaines, bien que différentes du passé, sont encore présentes dans cette région du Ségala dominée par l'élevage et une agriculture de plus plus familiarisée avec les mesures agri-environnementales.

C'est ce contexte agricole particulier, associé à l'usage majoritairement privatif des étangs, qui a amené les acteurs du territoire à proposer un DOCOB prenant en considération les logiques socio-économiques en plus de la composante strictement environnementale.

Je remercie donc très sincèrement les différents acteurs du territoire (Elus, socioprofessionnels, agriculteurs, administrations) pour leur implication au sein des groupes de travail locaux. Ce sont eux, qui avec l'appui des techniciens et scientifiques, à l'issue d'une phase de concertation riche et dense, ont identifié le panel d'actions à mettre en oeuvre dans une véritable logique de développement durable.

Il s'agit maintenant d'animer et de concrétiser sur le terrain la mise en oeuvre de ces projets. Ce n'est qu'avec l'implication du plus grand nombre que nous pourrons réussir la mise en oeuvre du DOCOB des Etangs du Ségala dans une vrai dynamique de territoire.

Marie-José ROUQUETTE

Elue locale Présidente du COPIL Natura 2000 des Etangs du Ségala

INTRODUCTION

« Favoriser le maintien de la Biodiversité, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. Natura 2000 s'inscrit dans une démarche de développement durable »

Natura 2000 est un réseau issu de deux **directives européennes** : la directive Oiseau qui instaure les **Zones de Protection Spéciales** (le 2 avril 1979) et la directive Habitat qui instaure les **Zones Spéciales de Conservation** (le 21 mai 1992). Ce réseau est donc fondé sur des critères spécifiques de rareté d'intérêt écologique tant des points de vue des espèces que des habitats (*schéma 1 page suivante*)

L'objectif avoué d'une telle démarche est de conserver la biodiversité dans une démarche de **développement durable.**

Pour mettre en place le réseau Natura 2000, la France a choisi la voie de la concertation et de la contractualisation.

La concertation est organisée dans le cadre d'un Comité de pilotage local, constitué par les élus, des représentants socioprofessionnels, des propriétaires, des collectivités, des associations d'utilisateurs de l'espace...

Ce Comité de pilotage a pour mission de définir les orientations de gestion du site Natura 2000 et d'encadrer l'élaboration du DOCOB, document définissant les objectifs de conservation durable du site et les mesures de gestion appropriées.

Le Comité de pilotage s'appuie sur des groupes de travail ouverts à tous les acteurs locaux, afin de recueillir leurs expressions et attentes et de bâtir avec eux un véritable projet de territoire qui soit partagé par tous.

La contractualisation est l'outil de gestion durable des sites Natura 2000 : l'engagement des propriétaires et ayants droits dans des contrats avec l'Etat est basé sur le volontariat. Ces contrats permettront aux signataires d'être rémunérés pour des travaux qu'ils auront réalisés dans le respect des mesures de gestion préconisées dans le DOCOB. Pour les agriculteurs, les contrats prendront la forme d'engagements de type « mesures agrienvironnementales ».

Enfin, les activités économiques et de loisirs ne sont pas remises en question par Natura 2000 : agriculture, activités de pleine nature, chasse, pêche... sont compatibles et peuvent être complémentaires avec les objectifs de gestion des sites Natura 2000. Toute activité contribuant à la préservation et à la valorisation des sites Natura 2000 peut faire partie du plan d'action du DOCOB.

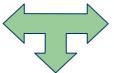
Ce DOCOB Etangs du Ségala, porté fortement par les élus du site Natura 2000, se veut un projet de territoire – volet environnement- inscrit dans une démarche de développement durable où l'activité humaine, dans tous ses aspects (économique, social et culturel) est au centre du dispositif.

Schéma 1 : Le réseau Nautra 2000 et les directives européennes

Deux directives européennes adoptées



Directive OiseauxZones de Protection Spéciales
du 2 avril 1979



Directive Habitats

Zones Spéciales de Conservation du 21 mai 1992

Réseau Natura 2000 = ZPS+ZSC Fondé sur des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique

Source: http://www.natura2000.fr/

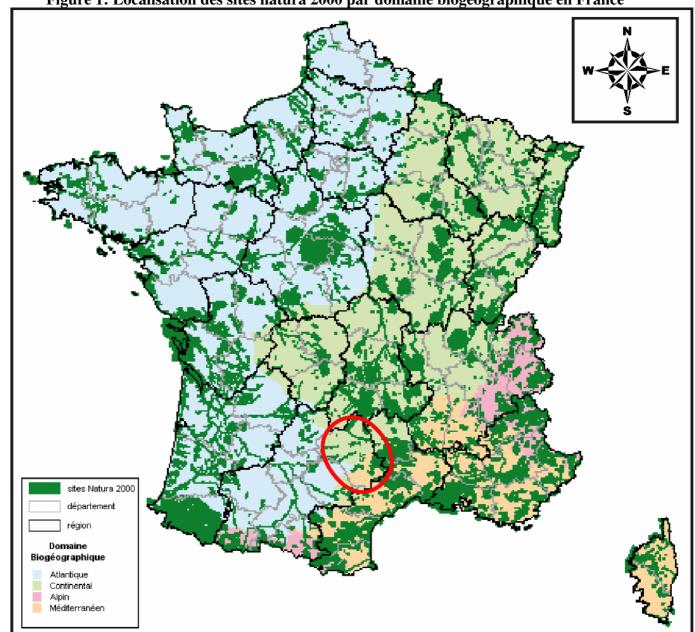


Figure 1: Localisation des sites natura 2000 par domaine biogéographique en France

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ; http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/idxreg.html

L'Aveyron (cerclé de rouge) est situé au carrefour de **trois domaines biogéographiques** sur les quatre que compte la France (seul le domaine biogéographique alpin y est absent). Dans l'Aveyron, l'influence continentale est la plus présente, surtout au nord du département, alors qu'au sud l'influence de la mer méditerranée domine.

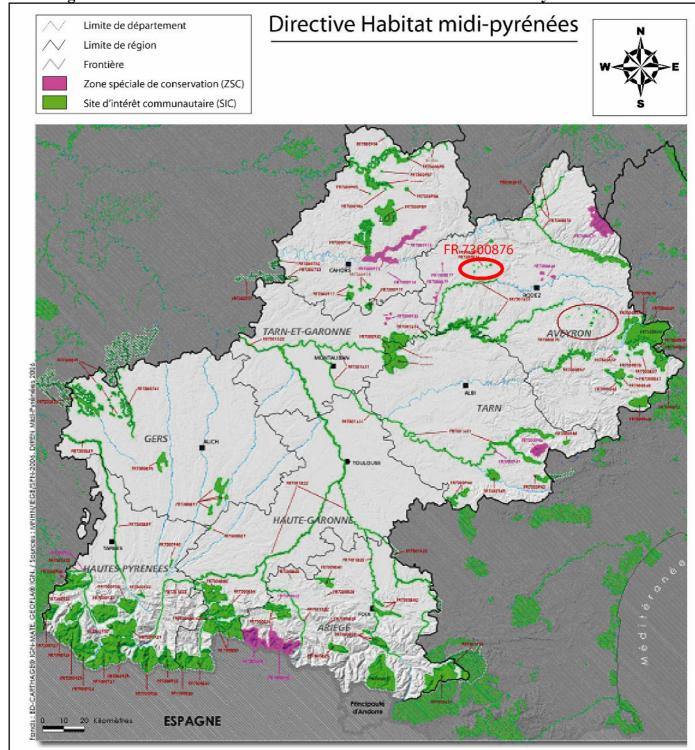


Figure 2 : Les sites Natura 2000 issus de la directive Habitats en Midi-Pyrénées

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ; http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR62.html

Le Site Natura 2000 FR 7300876 Etangs du Ségala fait partie d'une série de petits sites à l'échelle de la région Midi-Pyrénées. Sur cette région, mis à part les grands sites de montagne des Pyrénées, l'Aveyron est un des départements les plus concernés par les Sites d'Intérêts Communautaires, mais aussi, l'un des seuls à posséder des sites de dimension aussi réduite.

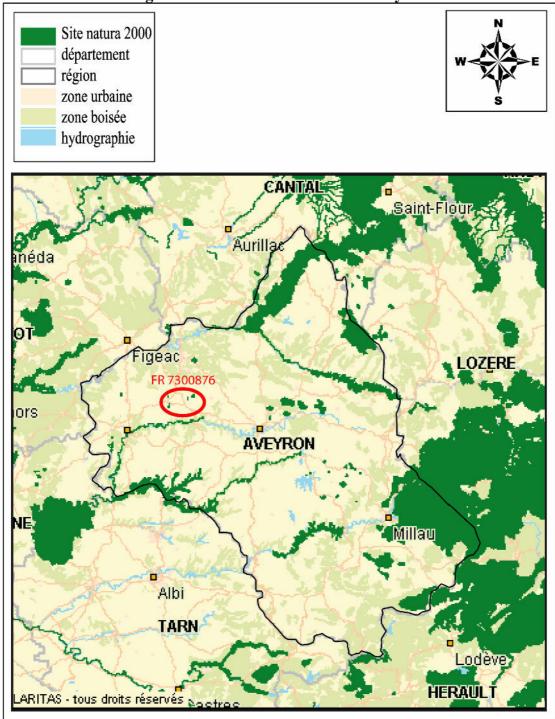


Figure 3: Les sites Natura 2000 en Aveyron

Source : Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/departements/DEPFR622.html

Cette carte permet de visualiser la dispersion et l'emprise faible de ce site Natura 2000 au nord de la Vallée de l'Aveyron.

Le site Natura 2000 « Etangs du Ségala » est en fait un ensemble de petits sites localisés sur plusieurs communes et communautés de communes. Nous verrons tout au long de ce diagnostic territorial la **situation de contact** de la zone, que ce soit des points de vue administratif, environnemental et humain.

I. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE

A Situation géographique et administrative

Ce site **dispersé géographiquement** se trouve au sein de différentes entités administratives de l'Aveyron. Il est partagé entre deux arrondissements, deux cantons et deux communautés de communes, ainsi que plusieurs communes.

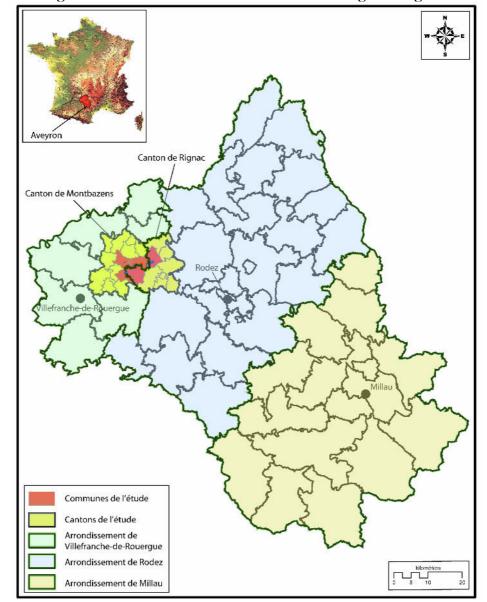


Figure 4: Situation du Site Natura 2000 "Etangs du Ségala"

Source: BD Carto, Aveyron

Cette carte présente le site Natura 2000 à l'interface des arrondissements de Villefranche-de-Rouergue et de Rodez, respectivement en vert et en bleu.

Aux confins de chacune de ces entités, les cantons de Montbazens et Rignac sont en vis-à-vis et se partagent les communes concernées par ce site.

1- Communes concernées

Ainsi, ce site Natura 2000 est concerné par **plusieurs ensembles administratifs** qui devront collaborer pour la gestion du territoire. La carte ci-dessous montre la situation d'interface de la zone d'étude à l'échelle des cantons.

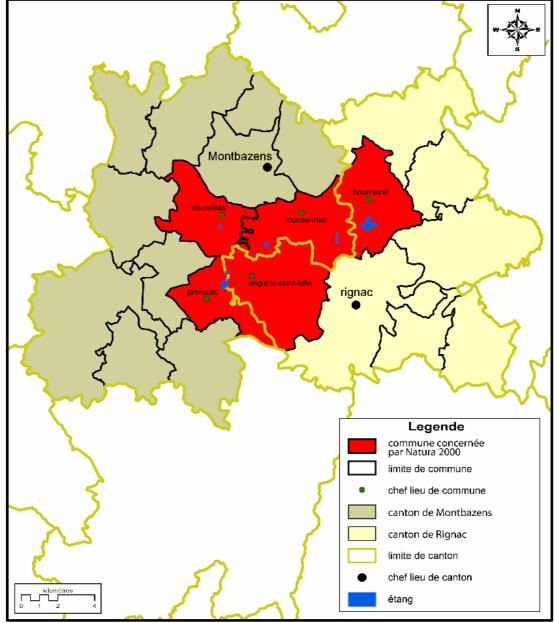


Figure 5 : Les communes et cantons concernés par le Site FR 7300876

Source: BD Carto, Aveyron

Cette carte visualise les **cinq communes** concernées par l'étude : trois se situent sur le Canton de Montbazens et deux sur le canton de Rignac. Il est important de noter que ce dernier fait partie de la **Communauté de Commune du Pays Rignacois** alors que la **Communauté de Commune du Plateau de Montbazens** ne se superpose pas tout à fait au canton. En effet, la Commune de Maleville, située à l'extrême sud-ouest du canton sur la carte, n'en fait pas partie.

Tableau 1: Fiche d'identité des communes concernées par le site Natura 2000

COMMUNE	ARRONDISSEMENT	CANTON	SUPERFICIE	POPULATION	DENSITE	ALTITUDE
ANGLARS SAINT-FELIX	Rodez	Rignac	22,22 Km²	562 Hab	25 Hab / Km²	400 m
BOURNAZEL	Rodez	Rignac	16,35 Km²	246 Hab	15 Hab / Km²	520 m
PRIVEZAC	Villefranche -de- rouergue	Montbazens	11,09 Km²	273 Hab	25 Hab / Km²	376 m
ROUSSENAC	Villefranche -de- rouergue	Montbazens	17,27 Km²	429 Hab	25 Hab / Km²	495 m
VAUREILLES	Villefranche -de- rouergue	Montbazens	14,24 Km²	434 Hab	30 Hab / Km²	508 m

Ce tableau résume les informations générales des communes concernées par l'étude (Administratives, Démographiques, Géographiques...). Il vient compléter les deux cartes précédentes en quantifiant les informations de superficie, de densité et d'altitude. Comme on peut le constater sur la Figure 5, la Commune d'Anglars-Saint-Félix est la plus étendue et la plus peuplée. La commune de Privezac est la plus petite. La commune la plus densément peuplée est celle de Vaureilles.

2- Présentation de la zone d'étude des étangs

Après avoir situé les étangs au sein des grandes entités administratives, il est intéressant de cerner la situation de chacun d'entre eux. Ainsi, la carte suivante (Figure 6) présente les étangs dans leur commune respective, mais aussi les **périmètres d'influence** du site de chaque étang. Ces délimitations sont le fruit d'un **compromis** entre les **volontés locales** et l'étendue du bassin versant (ou sous bassin versant) en amont des étangs. Ces zones d'influence ont été arrêtées aux premières **limites physiques** rencontrées autour des étangs (route départementale, communale, limite de parcelle...) et ont permis de déterminer le périmètre d'étude du site Natura 2000 (en jaune sur la carte). On notera que les zones construites ne sont pas incluses dans ce zonage.

Situés à une distance presque équivalente des villes de Montbazens et Rignac, les étangs ont une position intéressante à **proximité des bourgs** et des routes départementales.

On notera aussi que, sur la carte topographique au 1/25 000^e de l'IGN, une multitude d'autres étangs et retenues collinaires apparaissent dans cette zone.

Les différentes surfaces aquatiques concernées par notre étude sont situées dans le Ségala, le tableau suivant met en exergue le rapport entre la surface mouillée et la zone d'influence du site.

Tableau 2 : Surface des étangs et zones d'influences de la zone d'étude

ETANG	SURFACE MOUILLEE psic DIREN (Ha)	ZONE D'INFLUENCE Périmètre d'étude (Ha)	RATIO : SURFACE MOUILLI ZONE D'INFLUENC (%)
BOURNAZEL	29,8	182	16,4
ROUDILLOU	4,2	59	7,1
SAINT-MARTIN	3,5	25	14
ANGLARES, PRIVEZAC	13,3	136	9,8
LE VERN	1,7	18	9,4
TOTAL	52,5	420	14

Il est à noter que la surface mouillée arrêtée par la DIREN ne représente pas la surface exacte des étangs, il y a un débordement de quelques mètres selon la nature des berges, sur les parcelles environnantes.

Sur la commune de Bournazel, l'ancien « étang des landes », situé à 800m du village est alimenté par plusieurs sources naissant dans l'étang même et par le ruisseau des Agades formé par les fontaines du Fau et du Cayrou. Sa superficie est de 20 hectares, 54 ares et 70 centiares.

Sur la commune de Roussennac, **l'étang du Roudillou**, à 200 m à l'Est du Mas del Bosc, est alimenté par le ruisseau du même nom, affluent de l'Alzou. Il représente une superficie de **2** hectares **79** ares et **30** centiares.

Le petit étang Saint Martin n'est alimenté que par une fontaine et représente une surface de 19 ares et 30 centiares.

Sur la commune de Privezac, **l'étang du Moulin de l'Estang** est alimenté par le ruisseau d'Anglars, affluent de l'Alzou, il représente une superficie de **9 hectares et 50 ares.**

Sur la commune de Vaureillles, **l'étang du Vern** fut récemment curé (dans les années 1970) et s'apparente plus à une **retenue collinaire** destinée à l'**irrigation**. De plus, il fait parti du bassin versant de la Diège qui se jette dans le Lot.

Les quatre premiers étangs, intégrés au bassin de l'Alzou qui se jette dans l'Aveyron, sont **d'anciens viviers**, péchés régulièrement et très poissonneux. Leur présence fut longtemps liée à celle d'un château.

Figure 6 : Localisation des étangs dans les communes MONTBAZENS ADASEA Bournazel Roussennac Vaurelles Etang de Bournaze Etang du Vern Etang Saint-Martin Etang du Roudillou Etang d'Anglarès Anglars-saint-felix Limite de canton Limite de commune Etang de Privezac Etangs Privezac Psic des étangs 2 000 500 1000 zone d'influence mètres retenue

B <u>Caractéristiques environnementales du modelé</u>

1 - Topographie

À très grande échelle, les communes de l'étude font partie d'un grand ensemble naturel de l'Aveyron : le **Ségala**. Nous sommes à la limite du bassin de Decazeville.

À une échelle moindre, la zone d'étude se situe au contact de deux entités : le plateau agricole ou causse de Montbazens et le semi-bocage de polyculture sur schiste et gneiss du plateau de Rignac. On est ici au contact du Bas Ségala et du causse de Montbazens.

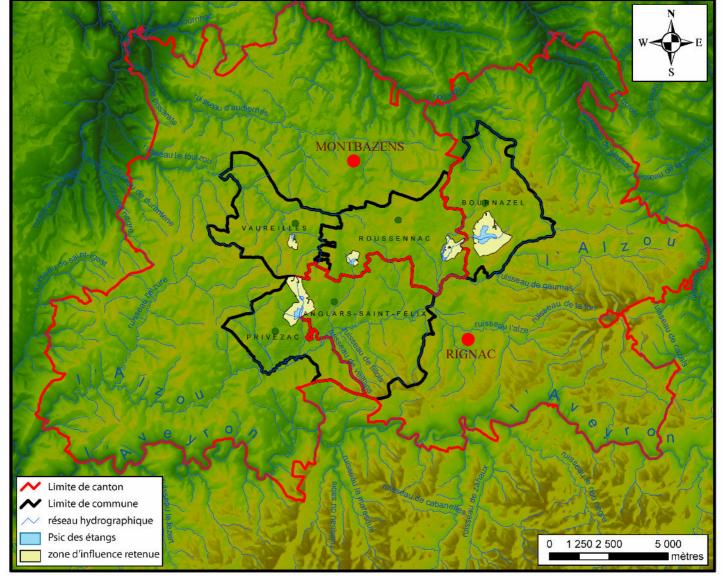


Figure 7 : Modèle numérique de terrain des cantons de Montbazens et Rignac

Source: MNT de l'Aveyron, BD Alti Aveyron

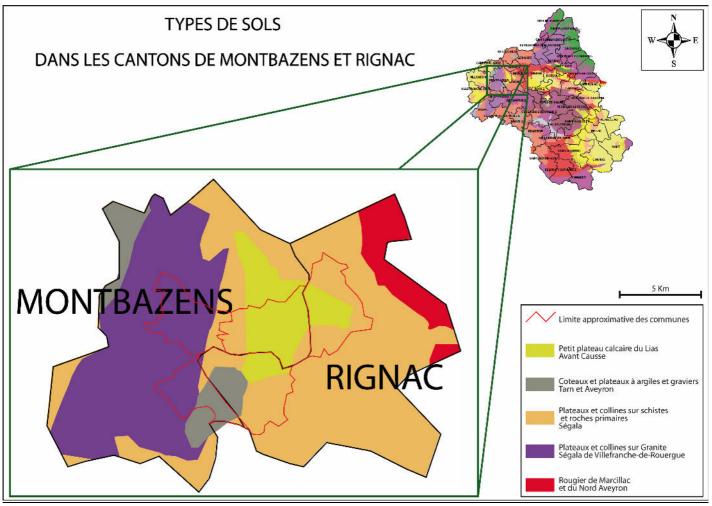
Sur cette représentation du modelé de la zone d'étude, on voit que le **plateau de Montbazens-Rignac** est situé entre la vallée du Lot au nord, celle du Riou Viou au nord-est et celle de l'Aveyron au sud. A l'ouest, la faille de Villefranche-de-Rouergue marque la limite des affleurements rocheux du causse formant le lit de la Diège. A l'est, le causse calcaire laisse progressivement la place aux monts de Buenne hébergeant les sources de l'Alzou.

Le causse de Montbazens, d'une **altitude moyenne de 425 m,** a peu de caractéristiques des causses à part quelques pertes de ruisseau près de la ville de Montbazens. Composé d'une succession de vallons, cet espace s'apparente plus à un **espace de transition** entre les causses et le Ségala.

Afin de déterminer les substrats rencontrés sur la zone d'étude, ce chapitre analysera tout d'abord les différents types de sols que l'on trouve dans la zone de Rignac Montbazens et ensuite la carte géologique au 1/50 000^e sera analysée et commentée à l'échelon des étangs.

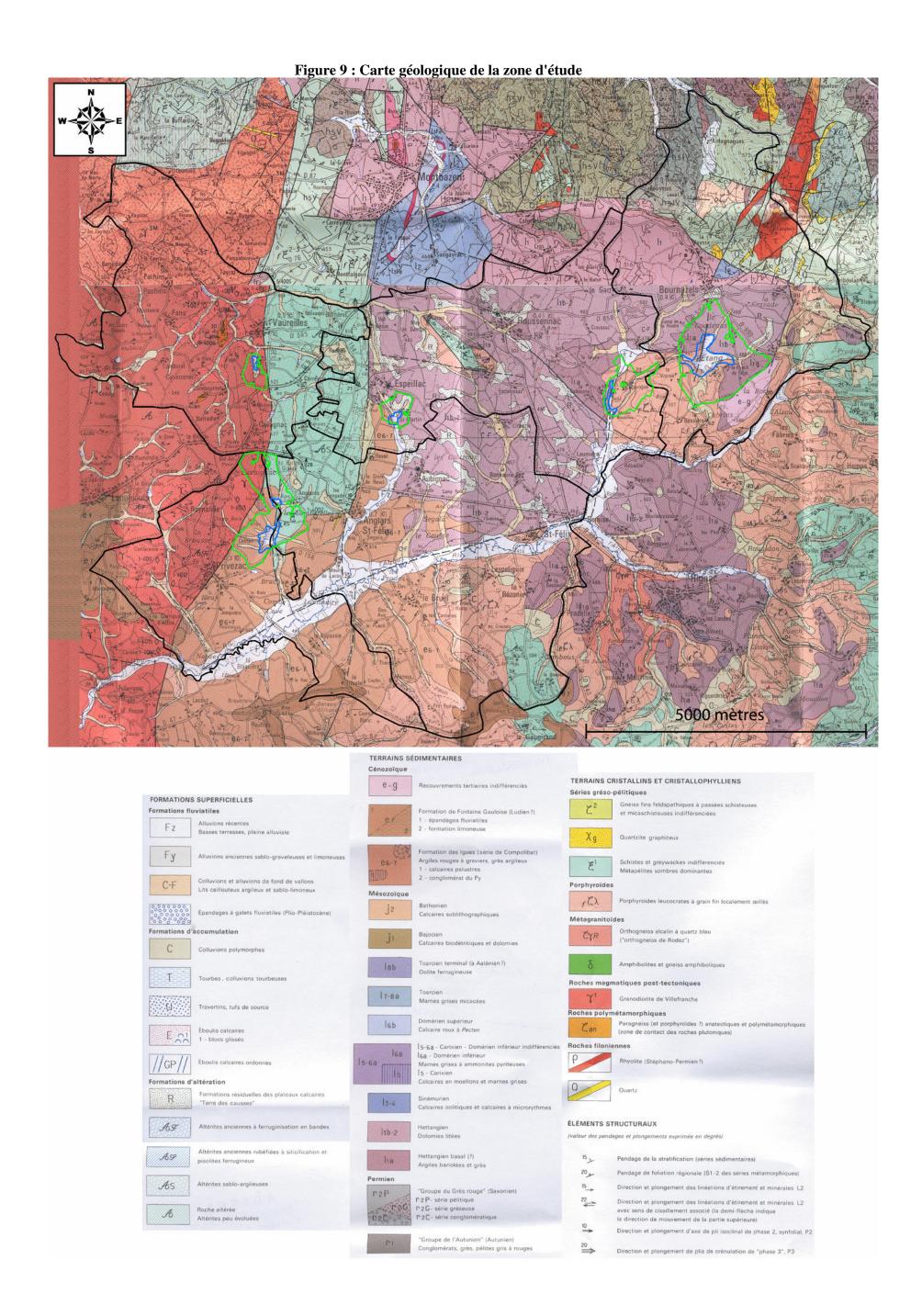
2 - Pédologie

Figure 8 : Types de sols en Aveyron et dans la zone d'étude



Source: http://www.midipyrenees.chambagri.fr/craspip/ancien_site/morpho/html/departements/combi_12.html

Sur cette représentation, on peut remarquer que les cinq communes de l'étude forment une véritable **mosaïque de sols**. Le petit plateau calcaire du Lias caractéristique des avants causses représente la partie centrale de la zone d'étude (en jaune). Les plateaux et collines sur granites sont situés principalement sur la partie occidentale des communes alors que les argiles et graviers présents sur les coteaux et plateaux sont peu représentés et concentrés au sud de la zone. Enfin partout ailleurs, ce sont des schistes et roches primaires du Ségala.



3 - Géologie

Sur la figure précédente, on retrouve les grandes zones de la Figure 8. En effet, le polygone jaune de cette dernière apparait en mauve sur la carte géologique. La couleur chair se retrouve en rose clair et vert clair des terrains cristallins et cristallophylliens de la légende de la carte géologique. Le gris, quant à lui, se retrouve dans le rose un peu plus foncé des terrains sédimentaires du Cénozoïque de la légende (e6-7). Enfin le mauve de la figure 8 se retrouve en rouge dans la carte géologique au 1/50 000.

En observant la carte géologique, la position des étangs à l'interface de plusieurs formations géomorphologiques et souvent en présence de faille (présente ou supposée) se confirme. Ils sont pour la plupart situés entre les terrains primaires du Ségala et les terrains secondaires des causses calcaires.

L'étang de Bournazel est situé entre les terrains sédimentaires de l'Hettangien (-200 millions d'années) du Mésozoïque au nord et les terrains cristallins à orthogneiss acide du précambrien. A l'Est, à l'Ouest et au Nord des petites zones d'accumulation de colluvions et d'alluvions argileux et sablo-limoneux se sont déposés en fond vallons. A l'Ouest, le résultat de l'altération du plateau calcaire donne naissance à la « terre des causses » en amont de l'étang. Au sud, des dépôts de colluvions ont donnés naissance à une formation d'accumulation.

L'étang du Roudillou est dans la même situation que le précédent, à la limite entre les deux mêmes zones. Cependant l'orientation est différente ; en effet, les terrains sédimentaires récents se trouvent à l'Est de l'étendue d'eau alors que les terrains primaires se trouvent à l'ouest. Des colluvions argileux et sablo-limoneux se sont accumulées au Nord-Est de l'étang, alors qu'au nord et au sud, se trouvent respectivement une basse terrasse et une plaine alluviale. Tous ces terrains superficiels sont issus de formations fluviatiles venant de l'étang de Bournazel et de la source au nord du village de Bournazel.

L'étang d'Espeillac est en situation de contact entre les formations récentes du Lias (Secondaire) à l'Est et les formations du Cénozoïque (tertiaire) à l'ouest, composées d'argiles rouges à graviers et de grès argileux déposés durant l'éocène et l'oligocène. Dans la partie sud de la zone d'influence, des alluvions récentes issues des formations fluviatiles sont présentes. Au Nord, l'altération du causse a donné naissance à des formations résiduelles des plateaux calcaires.

Les étangs du Vern sont les seuls qui ne se trouvent pas à la frontière de plusieurs formations géologiques. Ils sont sur le rebord de la formation de Granodiorite de Villefranche : roche magmatique post-tectonique de texture grenue composée de granite.

Enfin, les étangs de Privezac et d'Anglarès sont les seuls qui ne soient pas en bordure du causse. Ils se trouvent à la rencontre des terrains cristallins composés de schistes et greywackes, qui sont les roches les plus profondes et dont la trame est composée principalement de quartz et d'albite, qui se trouvent à l'ouest des étangs d'Espeillac (argiles rouges à graviers et grès argileux). Le long du réseau hydrographique (principalement orienté Nord/sud), des colluvions et alluvions se sont déposés en fond de vallons. Au nord-ouest de la zone d'influence du périmètre PSIC, on rencontre la même formation granitique qu'au Vern. Cette séparation est due à la présence de la faille de Privezac. La zone d'influence de ces deux étangs est la plus diversifié de toute la zone Natura 2000 car on est en présence de trois types de roches dominants dont la formation géochronologique est très espacée.

Ainsi après avoir abordé les facteurs environnementaux liés à la lithosphère, il est utile de s'intéresser à ceux qui sont liés à l'atmosphère.

C Caractéristiques atmosphériques

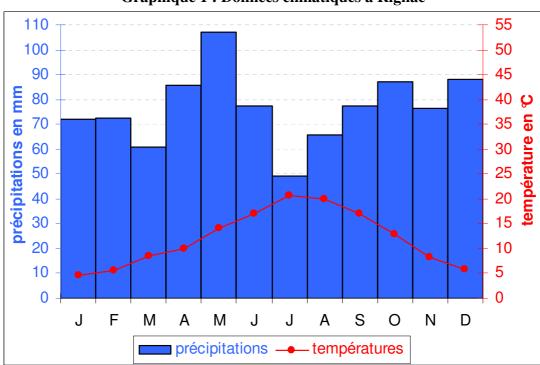
Le Rouergue (ancien nom du département de l'Aveyron avant 1789) se trouve dans une position de **carrefour climatologique** car sa situation méridionale dans le Massif Central lui offre les influences méditerranéennes et océaniques. Bien qu'étant en basse montagne, la zone d'étude subit l'influence de **trois types de climat** : le climat **méditerranéen** par le sud, le climat **continental** par le nord et l'est, et le climat **océanique** par l'ouest et le sud ouest.

1 - Précipitations et températures

Sur le diagramme ombrothermique ci-desssous, on se rend compte que les précipitations sont très variables. A partir du mois de décembre, on note une diminution pour atteindre un seuil en mars, puis en avril, on constate une augmentation jusqu'au maximum annuel en mai. Ensuite il y a une diminution jusqu'en juillet où l'on atteint le minimum annuel moyen. De juillet à octobre, l'augmentation est régulière jusqu'à 90 mm de pluie mensuelle, puis une légère baisse en novembre avant de retrouver les valeurs du mois précédent.

Ainsi on constate un **pic**, près de 110mm de pluie en moyenne pour le **mois de mai**. Le **minimum moyen annuel est en juillet**, avec moins de la moitié de cette valeur, soit près de 50mm de pluie. D'après ce diagramme, la moyenne annuelle des précipitations est de 912 mm par an.

Les températures sont plus régulières et on constate un **minimum au mois de janvier** avec 4,7°C en moyenne. Ensuite, le mercure grimpe progressivement afin d'atteindre un **maximum en juillet** avec une moyenne mensuelle de 20,6°C. Enfin, les températures baissent progressivement jusqu'en janvier.



Graphique 1 : Données climatiques à Rignac

Source : Météo France

2 - Vents

En Aveyron, les vents dominants sont ceux d'est et du nord-ouest. Les souffles d'est et du nord amènent un temps froid et sec tandis que les vents d'origine occidentale et méridionale, apportent avec eux les précipitations sous forme de pluie ou de neige.

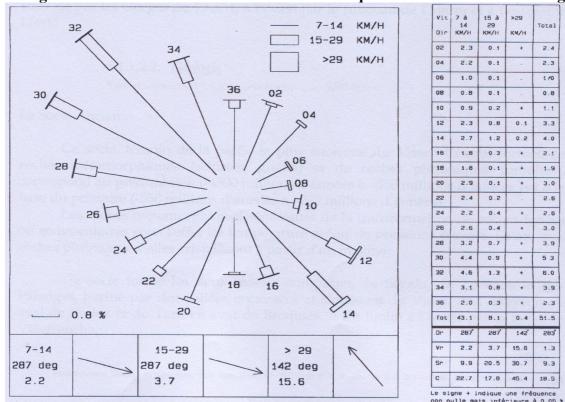


Figure 10 : Rose des vents de la station automatique de Villefranche-de-Rouergue

Source : Météo France

La Figure 10 permet de dire que les **vents dominants**, et aussi les plus rapides, sont de N**ord-Ouest**. En effet, si on regroupe les valeurs 30 et 32, on se rend compte qu'elles représentent près de 11% des vents. Ces derniers sont porteurs de **perturbations**.

Les vents de Sud-Est qui assèchent les masses d'air, ont une influence non négligeable sur le territoire avec près de 7 %.

Cette zone peut-être considérée comme **peu ventée** car, les vents les plus fréquents sont ceux de 7 à 14km/h (43,1%). Viennent ensuite les vents de 15 à 29km/h (8,1 %) et enfin les vents supérieurs à 29km/h représentent seulement 0,4%. On peut déduire qu'il y a près de 48,5 % des vents qui sont inférieurs à 7km/h ce qui représente de fait le plus grand pourcentage.

3 - Climat

L'ensemble de ces données permet de dire que l'on est dans un **climat de type océanique** avec des hivers doux et humides et des étés frais et bien arrosés. De manière globale, il n'y a pas de période de sécheresse en été, hormis quelques saisons exceptionnelles telles 2003 et 2006. L'amplitude thermique moyenne est relativement peu élevée : environ 15°C de moyenne annuelle.

D Contexte hydrologique

1- Bassin versant et réseau hydrographique

L'aire de collecte des eaux de l'Aveyron est un sous bassin hydrographique drainé par plusieurs bassins versants

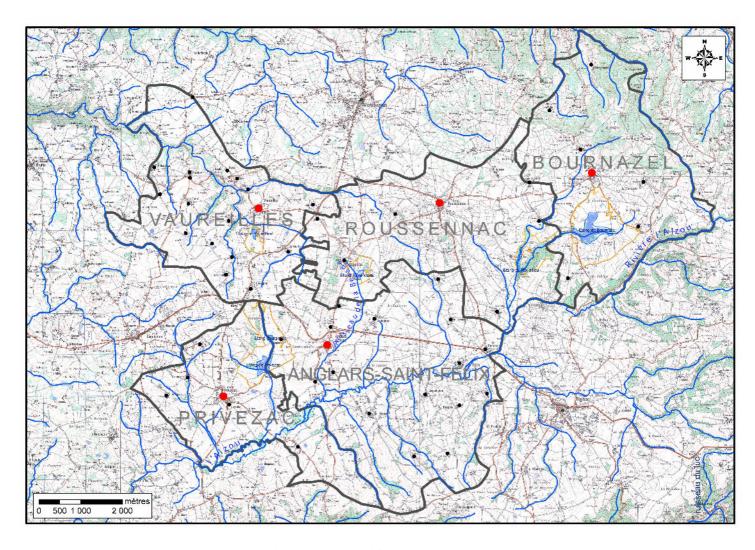
BASSINS VERSANTS DE LA D'ETUDE ZONE Ledia LES ALBRES Bassin versant de la Diège Russeau d'Al demes BOURNAZEL VAUREILLES L'Alzou LANUEJOULS GOUTRENS ANGLARS-SAINT-FELIX PRIVEZAC Limites de Bassin Versant cours d'eau Limites des communes de l'étude Bassin versant de l'Alzou Km 8 Limites des communes

Figure 1: les bassins versant de l'Alzou et de la Diège

Source : Agence de l'eau Adour Garonne (DCE)

Les étangs sont **partagés entre les bassins du Lot et de l'Aveyron**. Ainsi nous sommes ici en présence de deux bassins versants, celui de l'Alzou, affluent de l'Aveyron et celui de la Diège affluent du Lot.

Figure 2 : le réseau hydrographique de la zone d'étude



a. Le sous-bassin versant de l'Alzou

C'est sur la Vallée de l'Alzou que sont assis les étangs du Ségala, à l'exception de l'étang du Vern, localisé sur le BV de la Diège.

Depuis ses sources de Goutrens (en limite du Rougier de Marcillac), l'Alzou s'élargit progressivement en empruntant un paysage typiquement agricole (plaines et vallons bocagers). Ce n'est qu'une dizaine de kilomètres en amont de sa confluence avec l'Aveyron, que la rivière entre dans un paysage de gorges sauvages, à faciès forestier (chêne pédonculé, châtaigneraies).



La Vallée de l'Alzou en aval de Manhols – partie aval (gorges) (commune de MALEVILLE)



en aval de la Carreyrie – partie amont (commune d'ANGLARS SAINT-FELIX)

Au niveau morphodynamique, l'Alzou présente 2 visages :

sur les ¾ de son linéaire amont (zones de plaines et vallons sur lesquelles sont positionnées les étangs du Ségala), le cours d'eau a été largement modifié au début des années 1980. En effet, la rivière et ses principaux affluents ont été lourdement recalibrés et enrochés. Parallèlement, ces travaux sur les cours d'eau se sont accompagnés de restructurations et d'aménagements fonciers (remembrements, drainages, création de retenues collinaires d'irrigation) dans l'objectif de répondre aux besoins de terres pour l'agriculture en pleine expansion à cette époque. Les modifications de pentes générées par la rectification du tracé, ont localement bouleversé les équilibres hydrodynamiques, d'autant plus que des mesures d'accompagnement n'ont pas été intégrées aux travaux (plantations par exemple). Au niveau des conséquences dommageables de ce type d'interventions, nous pouvons citer l'érosion régressive (avec accentuation des érosions de berge et parallèlement de dépôt de matériaux), l'augmentation des vitesses d'écoulement (intéressantes au droit des parcelles concernées mais néfastes en terme de gestion du risque d'inondation en aval), et la destruction des milieux humides et habitats piscicoles. Au niveau de la ripisylve, nous notons un manque de diversification lorsqu'elle existe (beaucoup de peupliers de cultures).

Parallèlement, l'Alzou et ses principaux affluents sont victimes d'étiages estivaux généralement très sévères. D'autre part, la qualité de l'eau laisse encore trop souvent à désirer malgré des efforts importants consentis ces dernières années, tant par les collectivités (création et/ou mise aux normes de stations d'épuration des eaux, création de SPANC intercommunaux) que par le monde agricole (mises aux normes de bâtiments, sensibilisation aux pratiques respectueuses de l'environnement).

Fort heureusement, les étangs patrimoniaux tels que ceux identifiés sur le site NATURA 2000 des étangs du Ségala ont été épargnés au niveau de leur aspect physique. Ces derniers constituent encore à ce jour une réserve de biodiversité intéressante.

- Sur le dernier ¼ de son linéaire, l'Alzou retrouve un faciès plus naturel, dans un paysage typiquement de gorges, et par conséquent abandonné (phénomène de vieillissement de la ripisylve comme pour l'Aveyron).

La directive cadre sur l'eau (DCE) classe le bassin versant de l'Alzou en MEFM (masse d'eau fortement modifiée). A noter qu'une étude d'opportunité concernant la mise en oeuvre d'une procédure de gestion intégrée du bassin versant de l'Aveyron (intégrant la vallée de l'Alzou) devrait être lancée très prochainement à l'initiative du SIAV2A.

b. le sous bassin de la Diège

Le linéaire de rivière recensée sur le territoire est au total de 210 km. C'est sur ce bassin versant que se situe l'étang du Vern.

L'essentiel du territoire est un paysage de moyenne montagne vallonné avec une « zone de plateaux amonts », une « zone de plaine colluviale intermédiaire » et la « zone alluviale du Lot ». Ces trois zones sont entrecoupées de zone de ruptures de pente qui entaillent profondément le paysage. Ces zones de gorges sont toute fois de faible longueur.

Le ruisseau de Castille porte son nom jusqu'à sa confluence avec le ruisseau de Cureboursot, il devient ensuite le Toulzou.

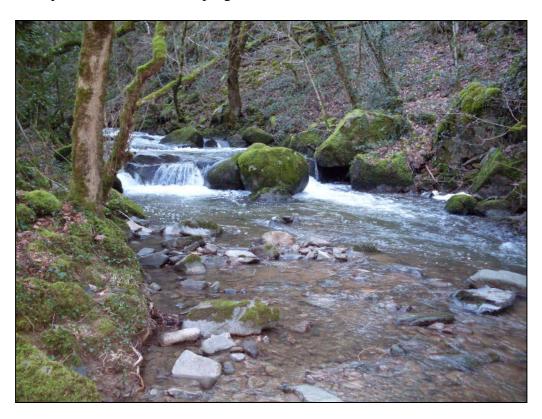
Le Toulzou ne déroge pas à la règle. Il prend sa source sur le plateau de Vaureilles pour rejoindre la vallée alluviale du Lot par le biais de la Diège. Durant son parcours le Toulzou sillonne la plaine alluviale de la Diège dans laquelle il va se jeter. On constate une rupture de pente importante constituée par les gorges du Toulzou avant d'arriver dans la plaine alluviale de la Diège.

La principale problématique de la Diège est la sévérité des étiages qui a de lourdes conséquences sur le milieu.

En ce qui concerne les qualités physico-chimiques des milieux, on constate des dysfonctionnements sur les têtes de bassin. Ceux-ci présentent une forte sensibilité aux colmatages engendrée par des pratiques agricoles non optimales pour les cours d'eau.

La pollution par les nitrates touche également ces secteurs.

Cependant la situation s'améliore très vite avec une importante capacité d'autoépuration des cours d'eau qui s'accroît au fil de la progression.



<u>Le ruisseau du Toulzou dans ses gorges</u>

c. les étangs dans le réseau hydraulique

Seuls les étangs du Vern (commune de Vaureilles) s'écoulent dans le Ruisseau de Castille qui alimente le Toulzou, petit cours d'eau se jetant dans la Diège. Les autres, sont drainés par l'Alzou.

La source du ruisseau qui alimente en partie l'étang de Bournazel se trouve au nord du hameau de Cayrou, à l'Est de l'étang. Le Roudillou est alimenté par les eaux qui ruissellent de l'étang de Bournazel mais aussi par un petit ruisseau qui prend sa source au nord du village de

Bournazel. Ce petit réseau hydrographique secondaire alimentant les deux étangs précédemment cités vient alimenter l'Alzou à l'est de La Laumière.

L'étang d'Espeillac est alimenté par deux bras dont la confluence donne naissance au ruisseau de la Besade qui se jette dans l'Alzou au Sud du Village d'Anglars-Saint-Félix.

Les étangs d'Anglarès et Privezac sont reliés par un cours d'eau alimenté par deux bras se rejoignant au niveau de l'étang d'Anglarès. Ce ruisseau poursuit sa route vers l'Est et se jette dans l'Alzou au Sud de Combe Cave.

Cette diversité de tous les points de vues (environnementaux, géographiques, administratifs...) est le résultat d'une histoire des sociétés présentes sur cet espace.

II <u>Contexte historique des étangs du ségala dans le cadre de la</u> procédure Natura 2000

B. ALET, A. ANGELIAUME et G. BRIANE (GEODE - Université de Toulouse-Le Mirail)

La biodiversité actuelle des étangs du Ségala résulte d'une longue histoire naturelle et culturelle depuis le Moyen-Age. En effet, ces étangs sont, à l'origine, des milieux entièrement artificiels, créés au moins aux XIVème et XVème siècles pour des raisons à la fois religieuses, sociales et économiques. Ces milieux aquatiques conçus, aménagés, gérés par les sociétés locales se révèlent sur le temps long des réservoirs de biodiversité d'une grande originalité. La biodiversité animale et végétale générée progressivement depuis plus de six siècles a justifié l'inscription des 4 principaux étangs au réseau Natura 2000.

Le Rouergue n'était pas un territoire riche en étangs, contrairement à la Brenne, la Bresse, le Forez ou encore la Sologne, la situation étant plutôt comparable à celle de l'Armagnac (Gers). Les étangs du Rouergue sont donc méconnus en relation avec leur nombre relativement faible et le peu d'échange commerciaux. Cependant, ces étangs avaient localement une valeur, des intérêts, ils étaient à l'origine de diverses ressources et ont aujourd'hui une valeur patrimoniale certaine en raison non seulement de leur biodiversité mais aussi de leur bâti et de leur histoire.

A la lumière de ces faits, il est donc essentiel de replacer la diversité biologique des étangs non seulement dans son contexte écologique mais aussi dans son contexte économique et socio-culturel et ce, avec une démarche rétrospective montrant l'évolution historique de ces milieux artificiels : l'évolution de leur nombre, leurs ressources et usages, leurs modes de gestion et de mise en valeur, les pratiques et techniques employées...

L'histoire des étangs du Ségala comme ceux d'Auvergne (Charbonnier, 2007) présente trois phases d'évolution : une phase de « crue » ou de multiplication de ces milieux au Moyen-Age reposant sur des bases à la fois religieuses, sociales et économiques ; des changements dans la consommation et des préoccupations d'« assainissement » provoquent la « décrue » au XIXème siècle durant lequel le nombre des étangs décline considérablement, tandis que le développement des loisirs aquatiques a favorisé une reprise récente (Charbonnier, 2007).

1 - Contexte historique

Historiquement, le sud de la France apparaît comme une région dépourvue d'étangs (un inventaire mis à jour en 2007 fait apparaître l'Armagnac suite à des travaux récents mais pas le Ségala pour lequel aucune publication ne fait état des étangs). Dans les références bibliographiques anciennes sur les étangs, l'Aveyron est à peine cité témoignant du manque d'intérêt pour les quelques étangs présents ou leur faible valeur nationale. Dans le rapport général sur les étangs au XIXème siècle, l'Aveyron n'a pas été « parcouru », ni « enquêté », d'ailleurs aucun département au sud de la Dordogne (sauf les Bouches du Rhône) ne l'a été. Dans le célèbre « Manuel des étangs » du Baron Rougier de la Bergerie de1819, le bilan

établi d'après Cassini cite pour l'Aveyron 3 étangs pour 160 arpents¹. Dans le même ouvrage pour les « quotités connues », c'est à dire inventoriées directement, l'Aveyron n'est pas cité. Le manque d'intérêt pour les quelques régions d'étangs du sud de la France est flagrant : inventaires et études ont été réduits à l'extrême. La seule enquête départementale est celle menée par Eugène Marre en mars 1918 pour le Congrès de l'Etang et de l'Elevage de la Carpe à Paris (enquête parue dans le « *Journal de l'Aveyron* » les 29/06, 6/07 et 13/07/1919). Cette enquête fut reprise en 1927 dans l'ouvrage d'E.Vigarié « *Esquisse générale du département de l'Aveyron* ».

Comment expliquer cette absence de reconnaissance nationale? Le nombre d'étangs est certes très modeste et leurs usages apparaissent presque exclusivement locaux. Pourtant, leur situation n'apparaît pas si excentrée que cela par rapport aux autres régions d'étangs. Le Ségala est en effet très proche des riches régions d'étangs d'Auvergne et du Limousin.

a. Essor des étangs sous l'Ancien Régime

Au Moyen-Age, l'exploitation des étangs vise essentiellement la production piscicole. La possession des étangs à poissons revêt alors un caractère aristocratique ou monastique au même titre que les forêts et garennes. L'élevage du poisson et en particulier de la carpe est sans conteste l'activité prépondérante qui a motivé l'aménagement de ces pêcheries. Même si l'étang peut être utilisé pour la production d'énergie hydraulique et accueillir un ou plusieurs moulins, cette activité s'avère néanmoins secondaire. C. Beck (2007) relève en effet l'activité aléatoire de « ces moulins qui s'arrêtent de fonctionner au moment des pêches ». La végétation aquatique peut être maintenue pour favoriser la vie piscicole mais elle était régulièrement contenue par la fauche ou faucardage des ceintures végétales.

Dans le Ségala, les étangs et viviers prennent de l'importance sous l'Ancien Régime. Ils étaient l'apanage quasi exclusif de l'aristocratie ou de l'église, comme les châteaux, tours, pigeonniers et moulins. En effet, les étangs impriment au canton de Rignac, comme à celui de Bournazel, le sceau significatif de l'Ancien Régime : ainsi, sur le blason de Rignac, sont représentés 5 canards, en référence à l'importance des étangs en tant que « canardières » à cette période.

Nous avons vu que leurs multiples usages étaient liés aux privilèges seigneuriaux ou aristocratiques - comme le marquisat de Bournazel et la baronnie de Privezac où s'observent les plus anciens, les plus grands et les plus pérennes des étangs du Ségala, ainsi qu'aux ordres monastiques, comme par exemple l'abbaye de Conques. Nombreux étaient les produits ou ressources complémentaires issus du monde animal, végétal et minéral, y compris l'énergie hydraulique.

Usages liés au monde animal

- Usage piscicole pour la pêcherie: les étangs, régulièrement vidangés, étaient considérés entre autres comme d'importants viviers à poissons hébergeant des tanches, carpes, perches, gardons, brochets voire anguilles... En 1875, Henri Affre (in J. Arnal, 2003) notait que « les viviers en Rouergue fournissaient une ressource pour l'alimentation publique conformément

¹ A titre de comparaison l'ouvrage indique pour le Gers-Armagnac 25 étangs pour 1800 arpents alors que des inventaires précis en dénombrent plus de 150 sur la carte de Cassini (Angéliaume et al, 2005)...Au total pour 52 départements français, l'ouvrage cite 5348 étangs pour 308 220 arpents.

aux abstinences prescrites par l'Eglise. On pêchait en abondance du poisson dans les vastes viviers de Lugan, de Bournazel, du Vibal, d'Istournet... mais encore dans un grand nombre d'autres, beaucoup moins étendus, que des particuliers avaient fait pratiquer dans leurs domaines, quelquefois même dans leurs jardins... Ces viviers permettaient de conserver le poisson vivant et une pêche aisée avant de procéder à sa vente ». La religion catholique voulait que la vidange des étangs ait lieu pendant le Carême, soit entre Mardi Gras et Cendres, soit la Semaine Sainte entre Rameaux et Pâques. Au XXème siècle, les carpes, tanches, brochets, gardons et parfois anguilles sont vendus à des grossistes, des particuliers ou aux restaurateurs de la région.

- Usage conchylicole : il faut noter une consommation locale de moules d'eau douce vivant en particulier dans ces étangs. En effet, de très nombreuses coquilles de moules d'eau douce ont été trouvées à Bertholène lors de la vidange des douves du château à proximité de la cuisine, ce qui démontre que ce coquillage était bien consommé en Rouergue (J. Arnal, 2003). On ne sait pas ce qu'il en était pour les étangs du Ségala.
- Usage cynégétique comme « canardière » : les étangs étaient utilisés pour la chasse au gibier d'eau et notamment les canards (le blason de Rignac, sur lequel figurent 5 canards, rappelle l'importance sous l'Ancien Régime de cet usage cynégétique réservé à l'aristocratie).

<u>Usages liés au monde végétal</u>

Cl. Favarger (1961) signale une forte consommation de châtaignes d'eau (*Trapa natans*) en France et en Suisse au Moyen-Age. De même, il serait intéressant d'étudier d'après les archives s'il y avait en Aveyron une consommation locale de châtaignes d'eau. Cette plante flottante s'est aujourd'hui considérablement raréfiée en Europe.

Parmi les autres usages de plantes aquatiques, certains joncs et laîches étaient utilisés pour empailler les chaises: c'est le cas de la laîche à épi (*Carex paniculata*) ou du jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris*) qui était ainsi valorisés non seulement en Viadène mais aussi dans l'ensemble du département.

De même, la végétation aquatique faucardée pouvait servir parfois de « paille » pour la litière.

Après la Révolution, les usages agro-pastoraux se sont développés en périphérie d'étangs, notamment les cultures et prairies de fauche, dans le cadre de la complémentarité spatiotemporelle des ressources naturelles. Les bordures d'étangs étaient utilisées comme pâturage d'appoint en saison estivale sèche: c'était le cas à l'étang de Bournazel.

Usages liés au monde minéral

Lors du curage de certains étangs, les apports sédimentaires étaient utilisés en tant qu'engrais ou fertilisants comme par exemple au « Grand étang » de Bournazel.

<u>Usages liés à la ressource hydraulique</u>

Plusieurs étangs comme par exemple ceux de Bournazel, Privezac et de Bayle servaient de « païssière » ou « payssière » (réservoir ou réserve d'eau) pour alimenter les moulins à usage exclusif de la noblesse: moulin de Cavagnac à Bournazel, moulin du grand étang de Privezac, moulin de l'étang de Roudillou, moulin de Bayle à Rignac... Cependant, face au caractère aléatoire de la ressource en eau, ces moulins d'étangs « ne fonctionnent qu'une partie de

l'année à cause de la sécheresse estivale » (AD série 61 S 4). Certains viviers comme celui de Bournazel étaient utilisés pour l'irrigation des terres.

Conflits d'usages

Les étangs, espaces aux ressources très convoitées, étaient souvent des lieux de conflits: conflits autour de la ressource en eau, braconnage, vols, fraudes multiples... Les plaintes et procès étaient alors nombreux. Les poissons étaient fréquemment volés la nuit car il était difficile de surveiller continuellement les étangs. Verlhaguet (1931) relate que les étangs de Bournazel et de Privezac, lors de leur vidange, « étaient surveillés chacun par deux gardiens et ce, jour et nuit, pour s'opposer à tout vol de poissons et pour s'assurer que les eaux avaient fini de couler... ». Ainsi, les conflits portaient également sur un écoulement minimum de l'eau, notamment pour faire fonctionner les moulins, dans les cas où l'étang était couplé avec un moulin placé à l'exutoire. En 1750, les archives de la Maîtrise des Eaux et Forêts d'Ancien Régime relatent « l'empoisonnement de l'étang d'Istournet, appartenant à l'évêque de Rodez, avec des fleurs jaunes de bouillon-blanc, vulgairement appelé patelase ou boulou, qu'on avait pilés avec du fiant de brebis, ou autres drogues et appâts ».

b. Régression du nombre d'étangs au XIXème siècle

Dans son ouvrage sur la « *Vente des biens nationaux du département de l'Aveyron* », P.A. Verlhaguet (1931) évoque les procès-verbaux de vente du mobilier de 2^{ème} origine juste après la Révolution, notamment la vente de la pêche de l'étang de Bournazel le 29 Ventose an II (19 mars 1794) à de très nombreux enchérisseurs (3324 livres de poissons adjugées en 246 lots pour la somme totale de 2011 l.).

Toujours après la Révolution, suite à plusieurs lois, en particulier celles d'une part du 14 Frimaire an II (4 décembre 1794) sur le comblement des étangs en France et d'autre part du 16 septembre 1807 sur le « dessèchement » ou l'assèchement des marais, de nombreux étangs ont disparu pour différentes raisons: tout d'abord, pour des raisons d'assainissement et d'hygiène publique, les étangs étant considérés comme insalubres et la cause de tous les « maux », vecteurs de maladies voire d'épidémies; ensuite pour des changements d'habitudes alimentaires, avec un amoindrissement du poids de la religion catholique qui voulait que l'on mangea du poisson (et non de la viande) tous les vendredis; enfin et surtout pour récupérer des terres agricoles (J. Delmas), la mise en culture étant considérée comme plus rentable.

c. Permanence d'anciens usages, nouveaux usages et risques au XXème siècle

La ressource piscicole connaît depuis plusieurs décennies un regain d'intérêt. On constate ainsi une hausse de la productivité en poissons sur deux siècles par exemple au « Grand étang » de Bournazel (environ 20 ha) :

- 1,7 T en 1794 (P.A. Verlhaguet, 1931)
- 2,6 T en 1918 (E.Marre, 1919)
- 1947 réquisition des poissons par la préfecture
- plus de 2,5 T en 1995 (J.Caville), soit au minimum 150 kg / ha, productivité identique aux étangs auvergnats (Charbonnier, 2007).

En général, la pêche a lieu tous les deux ans en mars-avril. Les espèces de poissons qui y sont récoltées sont : la carpe (de loin l'espèce la plus abondante dans tous les étangs), le gardon, la tanche, la perche (ce prédateur posant problème), le brochet, l'anguille... Les gros poissons sont commercialisés à des particuliers, restaurateurs, pisciculteurs, sociétés et fédérations de pêche, tandis que les poissons trop petits sont relâchés ou destinés à l'alevinage d'autres étangs proches ou lointains (étangs du Forez et de la Dombes par exemple). La plupart des propriétaires d'étangs sont en réseau et pratiquent notamment les échanges d'alevins.

Depuis quelques années, on assiste à de nouveaux usages liés à la patrimonialisation de la nature, en particulier l'observation des oiseaux d'eau dans leur milieu « naturel » (ornithologie de terrain), celle des plantes aquatiques...

Plusieurs étangs tels que ceux de Privezac et Anglarès servent aussi aujourd'hui à l'irrigation des cultures comme le maïs-ensilage, mais ce sont surtout les lacs collinaires créés depuis 1970 qui sont à usage d'irrigation.

Cependant, outre l'intensification de l'agriculture (irrigation accrue, pollutions diverses, comblement ou envasement plus rapide des étangs...), de nouveaux risques sont apparus au cours des dernières années, dont la pêche de la carpe au « No Kill » à l'étang de Bournazel entraînant une érosion de la biodiversité notamment ornithologique depuis 2003 en raison d'une trop forte fréquentation et d'une régression de la végétation aquatique.

2 - Caractères originaux des principaux étangs du Ségala

Le « Grand étang des Landes » ou « de Cavagnac » à Bournazel, le plus étendu du Rouergue avec environ 21 ha, est indissociable de l'histoire du château de Bournazel qui date des XIII-XIVèmes siècles et qui fut reconstruit en 1545 dans le nouveau style de la Renaissance par la famille de Buisson de Bournazel. En 1624, le vaste domaine fut érigé en marquisat et en 1864, le château, l'étang et son moulin passèrent à la famille de Marigny. Entre-temps, la chaussée de 110 m de long fut entièrement restaurée en 1794. Au début du XXème siècle, l'étang fut séparé du domaine et fut acheté en 1927 par le grand-père de l'actuel propriétaire J. Caville, qui fit construire le pavillon de pêche situé près de la chaussée. Le moulin de Cavagnac, appartenant aujourd'hui à un autre propriétaire, a fonctionné jusqu'en 1969. Pendant la seconde guerre mondiale, l'étang fut réquisitionné comme réserve d'eau pour actionner le moulin et la pêche fut donc interrompue. La productivité de l'étang est de plus de 3 tonnes de poissons (environ 150 kg / ha). Les grosses carpes pèsent entre 15 et 25 kg et peuvent atteindre 27 kg, jusqu'à 9 kg pour les brochets. Il y a plusieurs décennies, lors de la pêche bi-annuelle, les poissons étaient vendus aux paysans qui les conservaient dans des abreuvoirs, des auges... A cette époque, la demande en poissons était plus forte que l'offre et les disputes étaient alors fréquentes (J. Caville). Deux opérations étaient nécessaires pour l'entretien régulier de l'étang: le faucardage de la végétation aquatique 2 fois par an à l'aide d'un bateau-faucardeur, acheté en Dombes et l'essartage (nettoyage) lors de la vidange biannuelle de l'étang. Une griffe munie d'un treuil permettait d'éliminer l'excès de végétation flottante (nénuphars). Les phragmites et les scirpes des marais servaient alors de litière pour les troupeaux.



Faucardage, dans les années 50, sur l'étang de Bournazel

La dernière vidange de l'étang de Bournazel eut lieu en 2003. En effet, depuis cette date, l'étang a une nouvelle vocation: le développement touristique lié à la pêche de la carpe au « No-Kill », les carpes pêchées étant remises à l'eau après avoir été photographiées en tant que trophées. L'étang est loué à une société anglaise, sous forme de bail commercial de 9 ans (2003-2012), société proposant des séjours hebdomadaires d'avril à novembre à une clientèle anglaise attirée par le cadre et la proximité de l'aéroport de Rodez (plus de 20 postes de pêche au total).

L'autre « Grand étang », celui du **Moulin à Privezac** (9 ha), était lié sous l'Ancien Régime à la baronnie de Privezac: il était ainsi une dépendance du château qui a brûlé peu après la Révolution en 1792. Jusqu'en 1936, il appartenait à la famille Laval et à partir de cette date, il fait partie du patrimoine de la famille Bessettes. Sur le cadastre Napoléonien, le domaine s'appelait le « Grand étang » et comprenait alors non seulement l'étang de 9 ha mais aussi les terres agricoles et les prés situés en périphérie. Cet étang servait de « païssière » (réservoir) à un moulin qui a été détruit dans les années 1950. La bonde a été restaurée dans les années 1930, l'étang ayant été mis à sec pendant 2 ans. Un canal de colature existait également autour de l'étang. Outre les espèces déjà citées, cet étang abrite le sandre, une espèce exceptionnelle, ainsi que le black-bass introduit par mégarde; la carpe représente à elle seule un volume pêché de 1,5 à 2 tonnes! Depuis 20 ans, le gardon est prélevé pour repeupler certains étangs de la Dombes. La productivité de cet étang est supérieure à celle de l'étang de Bournazel. La pêche à Privezac qui avait traditionnellement lieu en mars tous les deux ans attire plusieurs centaines de curieux qui, néanmoins, n'achètent pas les poissons (C. Bessettes). Un réseau d'approvisionnement d'alevins existait avec les étangs voisins.



Scène de pêche sur l'étang de Bournazel, en 1956

L'étang de Goutrens ou de Lestang, d'une superficie de plus de 2 ha, est un des plus anciens étangs du Rouergue. Il existait déjà en 1380 quand les eaux de l'étang remplissaient les fossés du château que Béraud de Murat l'Estang fit construire en cette fin du XIVème siècle. Il est décrit dans un acte notarié du 5 mai 1466. L'étang actuel n'a plus de moulin depuis 1900 (E. Vigarié, 1927).

L'étang de Lugan serait aussi un des plus anciens étangs du département. Il aurait été créé au XV^{ème} siècle par les chevaliers de l'Ordre de Malte.

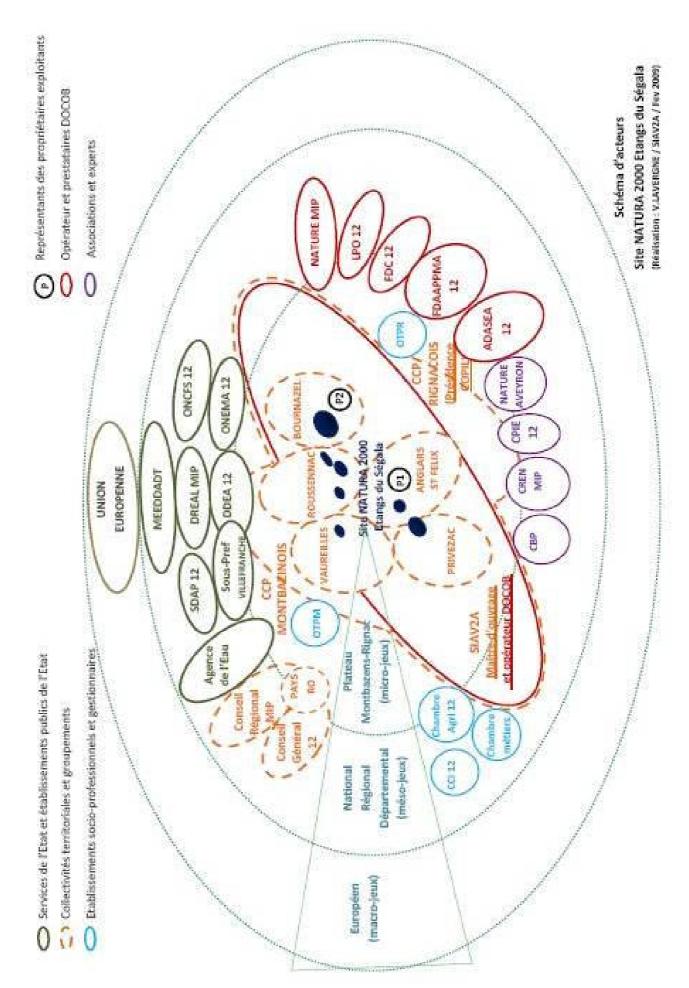
L'étang d'Anglarès (Anglars-Saint-Félix), qui fut creusé en 1947-48 et agrandi dans les années 1960 avec une superficie de près de 2 ha, est principalement utilisé pour l'irrigation et presque plus pour la pêche.

L'étang de Roudillou est aujourd'hui en grande partie géré par la Fédération de pêche de l'Aveyron. Connu par les botanistes dès la fin du XIXème siècle (Catalogue Bras) pour sa richesse botanique (à l'époque : nénuphars, thalictrum jaune...). Il a été asséché en 1994 pour en refaire la digue.

III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

A Présentation des principaux acteurs concernés par le site Natura 2000 « Etangs du Ségala »

	local	Département	Région
Gestionnaires agricoles et forestiers	agriculteurs	Syndicats agricoles	CRPF
Gestionnaires dans le domaine agricole		ADASEA DDEA	DRAF DREAL
Centre de formation/ sensibilisation à la préservation biodiversité	Lycée Agricole de Rignac	CPIE du Rouergue	
Usagers de l'espace	Habitants de la commune Propriétaires des étangs AAPPMA Aubin/Cransac/Montbazens 5 Sociétés de chasse Office de tourisme du plateau de Montbazens Office du tourisme du Pays Rignacois	FD Chasse Comité départemental du tourisme AAPPMA	
Naturalistes	Conservatoire du châtaignier de Rignac	ADASEA LPO FDAAPPMA ONEMA ONCFS12 AMBA	GEODE Conservatoire Botanique Midi Pyrénées CREN Nature Midi Pyrénées
Association de sauvegarde du patrimoine	Les Amis De Privezac	CAUE	
Administration territoriale	Commune d'Anglars St Félix Commune de Bournazel Commune de Privezac Commune de Roussenac Commune de Vaureilles Communauté de communes du Pays Rignacois Communauté de communes du Plateau de Montbazens SIAV2A Pays Rouergue Occidental	Préfecture de Rodez Sous préfecture de Villefranche de Rouergue Conseil Général Agence de l'Eau Adour Garonne, délégation de Rodez	Conseil Régional



B L'activité Agricole

Préalable méthodologique

Le diagnostic agricole a été réalisé à partir :

- Des données de l'ADASEA et de la MSA
- d'une rencontre individuelle par le conseiller ADASEA de tous les agriculteurs ayant des parcelles agricoles dans la zone d'influence

L'activité agricole est très présente sur le territoire concerné par Natura 2000 : on dénombre au total 45 exploitations sur l'ensemble des zones d'influence (ZI).

Ci-dessous, le tableau présente la liste des exploitations agricoles concernées par les sites NATURA 2000

Tableau 3: la liste des exploitations agricoles sur les sites NATURA 2000

SOCIETE	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMMUNE
Etang de Bournaze	 [
	CERLES née RIVIERE	HERIETTE	GALDECOSTES	VALZERGUES
	MARTY	JEANINE	LE THEIL	LANUEJOULS
GAEC FELIX GOURMAND	AUSSEL	BENOIT	FELIX	PREVINQUIERES
	BORIES	OLIVIER	FONTEYNOUS	AUZITS
GAEC DE SAINT-LUC	CAVAIGNAC	LAURENT	LE GARRIC	ROUSSENNAC
EARL DE LAUMIERE	BES	ALAIN	LAUMIERE	ROUSSENNAC
EARL BCBG	BOUSQUET	GILLES	LE CAYROU	BOURNAZEL
EARL ESTIVALS	ESTIVALS	FRANCIS	BOURNAZEL	BOURNAZEL
GAEC BOYER FLOTTES	BOYER	NOEL	BOURGNOUNET	BOURNAZEL
	MATHAT	ROLAND	LA BORDE	BOURNAZEL
	ECHE	RENE	BOURNAZEL	BOURNAZEL
	CALVET	FRANCIS	LE BOURG	BOURNAZEL
	MARTY	JEAN PHILIPPE	LE CAYROU	BOURNAZEL
	TURLAN	ALAIN	LABRO	ESCANDOLIERES
	BARRAU	ARLETTE	LA CASSAGNE	RIGNAC
GAEC DU FAU	MATHAT	LAURENT	LE FAU	BOURNAZEL
GAEC DU PORCHE	NICOULAU	NICOLE	LE BOURG	BOURNAZEL
	ALBENQUE	MARYSE	9, IMPASSE DES MOUETTES	ONET LE CHATEAU
	CARLES	CHRISTIANE	LE CAUSSANEL	BOURNAZEL
EARL ROMALIQUE	PRADELS	DOMINIQUE	LE RIAL	BOURNAZEL
	ESPINASSE	ANDRE	BEZANES	ROUSSENNAC
	DOMERGUES	GASTON	LE BOURG	BOURNAZEL
Etang du Roudillou	l			
<u>-</u>	LAFON	JACQUES	MAS DEL BOSC	ROUSSENNAC
	ESPINASSE	ANDRE	BEZANES	ROUSSENNAC
	GENIEZ	JEAN-PAUL	BEZANE	ROUSSENNAC
EARL DE LAUMIERE	BES	ALAIN	LAUMIERE	ROUSSENNAC
	CLEMENTE	ROSELYNE	16,RUE COMTESSE CECILE	RODEZ
	GUIRAUDIE	DANIEL	LAGARRIGUE BASSE	ROUSSENNAC
Etang du Privezac		•		•
<u> </u>	LAGARRIGUE	MARIE THERESE	CAVAGNAC	VAUREILLES
	PHALIP	CHRISTIANE	LAGABOUYTE	ROUSSENNAC
BESSETTES JOSEPH	BESSETTES	JOSEPH	L'ETANG DE PRIVEZAC	PRIVEZAC
GAEC DE CAVAGNAC	RIVIERE	MARC	CAVAGNAC	VAUREILLES

	BRUGEL	ROBERT	ANGLARS	ANGLARS ST FELIX
	COUGOULE	CHRISTOPHE	LE BOURG	ANGLARS ST FELIX
GAEC DU COUDERC D'ANGLARS	CHABBERT	PHILIPPE	LE COUDERC D'ANGLARS	ANGLARS ST FELIX
	FOUCRAS	STEPHANE	CAVAGNAC	VAUREILLES
	BROS	GERARD	RTE DE PRIVEZAC	ANGLARS ST FELIX
Etang de Saint Martin				
	LACOSTE	FRANCIS	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
	FAU	SERGE	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
	FOISSAC	ALAIN	ESPEILHAC	ROUSSENNAC
GAEC DE LA SECADE	ROUQUETTE	DOMINIQUE	LA SECADE	ANGLARS ST FELIX
GAEC DE LA VAYSSIERE	PALOUS	DANIEL	LA VAYSSIERE	MOYRAZES
Etang du Vern				
	CAVAIGNAC	JEROME	VERN	VAUREILLES
	BOUSQUET	BRUNO	LE BARTASSOL	VAUREILLES

THIERRY

PIERRE

DENIS

FAVARS

LA BOURTHOUMARIE

LA RIE TOURNHAC

PRIVEZAC

PREVINQUIERES

ANGLARS ST FELIX

Le tableau ci-après renseigne sur :

GAEC DU ROCHER

GAEC DE LARIE

- la surface mouillée des étangs correspondant à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC),
- ➤ la surface des Zones d'Influence (ZI) retenues dans le cadre de l'analyse agricole,
- ▶ le nombre de chefs d'exploitation par site ayant des parcelles dans les ZI.

PELRAS

FALIPOU

CALMEJANE

Tableau 4: Nombre d'exploitation par site

	SURFACE MOUILLEE	ZONE D'INFLUENCE	NOMBRE D'EXPLOITATIONS
ETANG DE :	(ZSC en ha)	(Périmètre d'étude en ha)	(dans la Zone d'Influence)
BOURNAZEL	29.8	182	20
ROUDILLOU	4.2	59	6
PRIVEZAC , ANGLARES	13.3	136	12
SAINT MARTIN	3.5	25	5
LE VERN	1.7	18	2
TOTAL	52.5	420	45

1 - L'âge des chefs d'exploitation et la SAU exploitée

L'âge des chefs d'exploitation et la succession des agriculteurs âgés de plus de 55 ans sont les suivantes :

Tableau 5: age des chefs d'exploitation

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION	moins de 35 ans	de 35 à 55 ans	55 ans et plus
EXPLOITANTS EN POURCENTAGE	10%	53%	37%
SAU MOYENNE / EXPLOITATION	62 ha	49 ha	52 ha

Tableau 6 : situation des plus de 55 ans au regard de la succession

	CHEF D' EXPLOITATION DE PLUS DE 55 ANS				
	Succession assurée Succession incertaine				
EXPLOITANTS EN POURCENTAGE	55%	45%			
SAU MOYENNE / EXPLOITATION	51.7 ha	52.5 ha			

Ces données sont comparables à la moyenne départementale : les actifs agricoles sont relativement jeunes, ce qui représente un des facteurs qui expliquent la dynamique de l'agriculture de ce territoire.

Six exploitations, pour une surface totale de 360 ha, vont se libérer dans les 5 ans à venir, faute de succession.

Compte tenu de la faible dimension économique (DPU, quota laitier, droits à produire, les bâtiments: mise aux normes) de ces exploitations, la cessation d'activité de l'agriculteur se traduira majoritairement par l'agrandissement d'exploitations voisines.

2 - <u>Les productions</u>

L'élevage est prédominant sur l'ensemble du plateau Rignac-Montbazens, les exploitations concernées dans la zone d'influence des étangs n'échappent pas à la règle :

Tableau 7 : les différentes productions agricoles

PRODUCTION	BOVIN	BOVIN	OVIN	OVIN	AUTRES
PRINCIPALE	VIANDE	LAIT	VIANDE	LAIT	PRODUCTIONS
EXPLOITATION %	50%	30%	10%	5%	5%

L'élevage bovin regroupe 80 % des exploitations avec des systèmes basés sur la production de l'herbe, systèmes respectueux de l'environnement.

Les chargements par exploitation vont de 0,4 à 1.8 UGB/ha SFP (Unité de gros bétail par ha de Surface fourragère Principale), avec une moyenne autour de 1.4 UGB/ha SFP.

Seules les exploitations en production porcine, situées essentiellement sur le site de Privezac Anglares, font apparaître un chargement (UGB / ha de Surface fourragère principale) plus important tout en respectant le seuil de 170 kg d'azote organique (réglementation de la zone vulnérable) épandu en moyenne par hectare de SAU (y compris leurs parcelles dans la zone d'influence des étangs).

Nous sommes donc en présence d'une activité agricole liée à l'élevage, de type semi-extensif, économique et respectant l'environnement.

Ces critères expliquent ainsi la dynamique de cette agriculture.

Un autre facteur de dynamique est la présence d'une production agricole secondaire pour 38% des exploitations.

Tableau 8: productions agricoles secondaires

38 % DES EXPLOITATIONS ONT UNE	OVIN , BOVIN	PRODUCTION	ACCUEIL	CULTURES
PRODUCTION SECONDAIRE	VIANDE	PORCINE	TOURISME	PALMIPEDES
EXPLOITATIONS EN POURCENTAGE	43%	17%	17%	23%

La commune de Bournazel regroupe l'ensemble des exploitations concernées par une activité agro tourisme (chambres d'hôtes).

3 - Les surfaces exploitées dans la zone d'influence :

Près de 75 % des exploitations ont moins de 30 % de leur SAU dans les sites Natura 2000 (les zones d'influence autour des étangs).

Tableau 9 : répartition de la SAU dans la zone d'influence

	POURCENTAGE DE LA SAU DE L'EXPLOITATION DANS LA ZONE D'INFLUENCE (ZI)							
	De 50 à 100							
	de 1 à 15 %	de 15 à 30 %	de 30 à 50 %	%				
EXPLOITATIONS CONCERNEE EN %	60%	13%	16%	11%				
SAU MOYENNE EXPLOITEE EN HA	3 ha 80	11 ha 50	12 ha 80	7 ha 10				

Ce constat peut représenter un frein à la contractualisation des mesures agro environnementales (MAE) dans le cadre de Natura 2000, le principe des aides à l'hectare des MAE aura peu de poids économique dans le fonctionnement des exploitations (donc peu incitatif).

4 - Les mesures contractuelles avec l'Etat

Les différents contrats, proposés aux agriculteurs par l'Etat Français et l'Union Européenne, sont le Contrat Territorial d'Exploitation (CTE: fin des contrats en 2007), le Contrat d'Agriculture Durable (CAD: signature des contrats en 2005) et la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE: fin des contrats en 2008). Ces contrats proposent aux agriculteurs d'adapter ou de modifier leurs pratiques agricoles au travers d'un engagement de 5 ans. Les différents cahiers des charges proposés ont pour but de mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement: l'objectif dans le cadre de Natura 2000 est similaire. Les tableaux ci-après indiquent le nombre d'agriculteurs concernés par un engagement agro environnemental et l'intérêt des exploitants dans la ZI à s'engager dans un futur contrat.

Tableau 10 : situation au regard des contrats MAE actuels et des contrats potentiels

	CONTRAT AGRIENVIRONNEMENTAL (MAE)			
32 % DES EXPLOITATIONS CONCERNEES PAR	CTE	CAD	PHAE	
UN CONTRAT AGRIENVIRONNEMENTAL	12%	10%	10%	

FUTUR CONTRAT MAE NATURA 2000	PLUTOT OUI	PLUTOT NON	NSP
EXPLOITATION CONCERNEE EN POURCENTAGE	70%	24%	6%

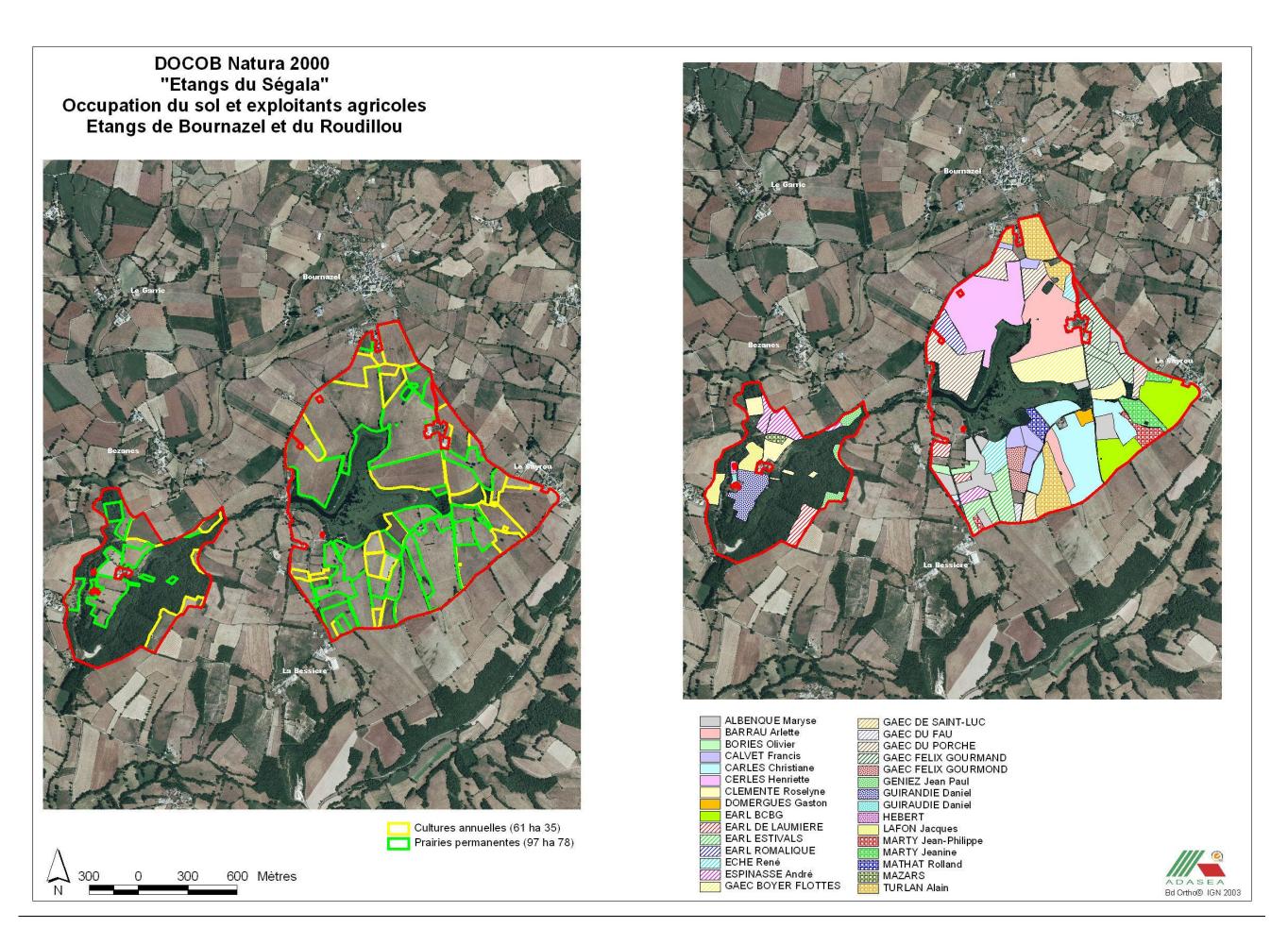
5 - Les projets à court et moyen terme des exploitations

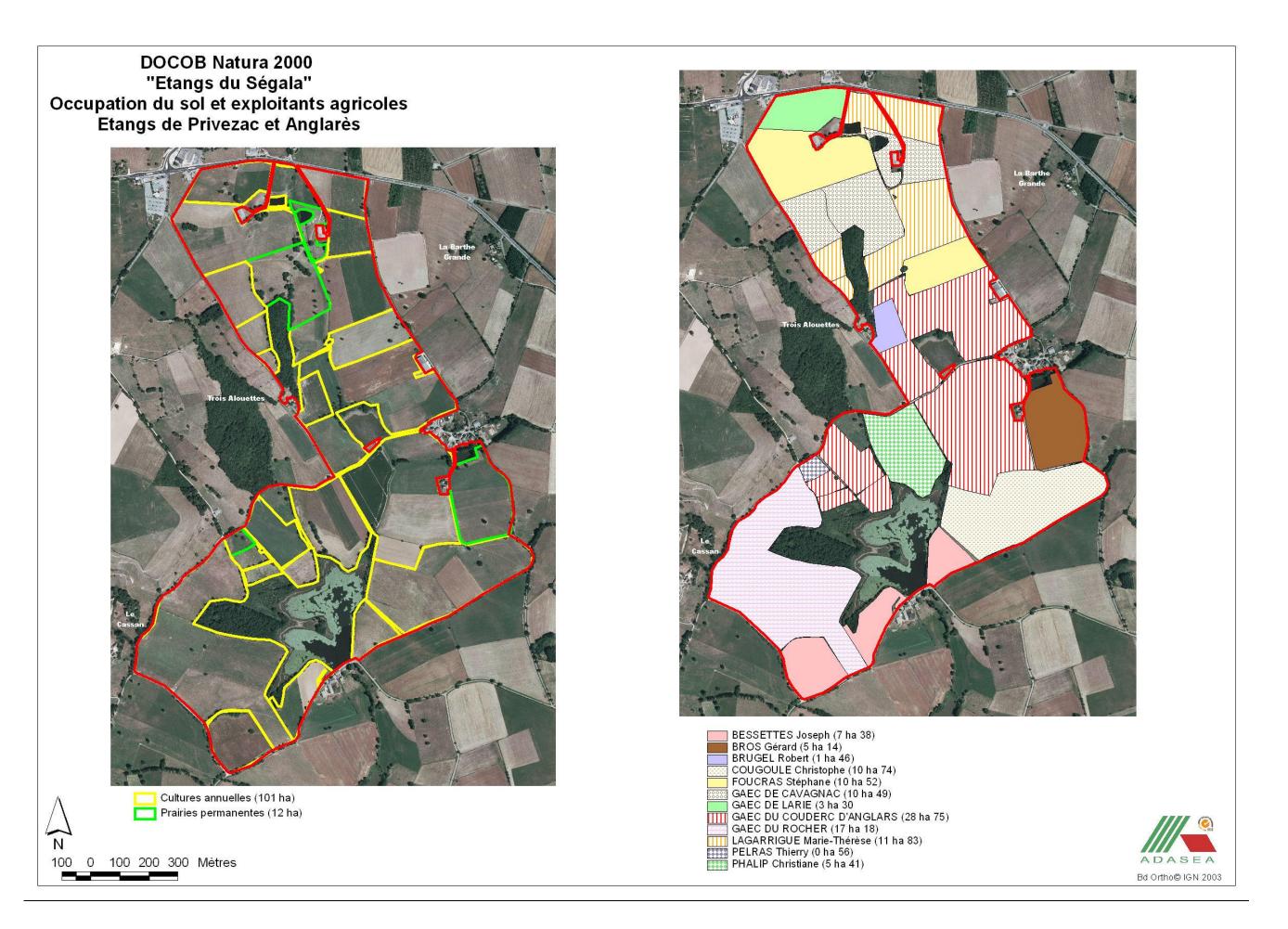
La visite réalisée chez les exploitants fait apparaître une dynamique de projet (à court et moyen terme) pour une trentaine des exploitations concernées par le périmètre Natura 2000.

Les projets sont de nature très différente, il s'agit de :

➤ Projet de mise en conformité des équipements (essentiellement de la mise aux normes des bâtiments d'exploitation) pour 6 exploitations,

- ➤ Projet de construction de bâtiment (construction de bâtiment d'élevage) pour 2 exploitations,
- ➤ Projet de développement et de diversification (transformation et vente directe des produits) pour 3 exploitations,
- ➤ Projet d'agro tourisme (accueil à la ferme : chambre d'hôtes, gîtes) pour 3 exploitations,
- ➤ Projet d'abandon d'une production (amélioration des conditions de travail) pour 3 exploitations.
- ➤ Projet de recherche d'un repreneur (possibilité d'installation ou d'agrandissement) pour 7 exploitations,
- ➤ Projet d'installation d'un jeune agriculteur pour 5 exploitations,
- Projet de recherche d'un associé pour 1 exploitation,







DOCOB Natura 2000 "Etangs du Ségala" Occupation du sol et exploitants agricoles Etangs du Vern et de Saint-Martin

Cultures annuelles (30 ha 60)
Prairies permanentes (3 ha 64)



ADASEA
Bd Ortho© IGN 2003

C Les activités cynégétiques

A l'exception du site de Bournazel (chasse réservée), la chasse se pratique comme partout en Aveyron, sans spécificité particulière.

Le Grand Gibier (Sanglier et Chevreuil) ne se trouve pas régulièrement autour des étangs, excepté peut-être pour l'étang du Roudillou où le Chevreuil est un peu plus présent.

Tableau de synthèse

Société de chasse	Superficie	Nombre de	Résultats connus sur la société 2004-2007			
communale	Superficie	chasseurs	Sangliers	Lièvres	Chevreuils	
			prélevés	prélevés	prélevés	
Bournazel	1.400 ha	90	19	79	51	
Roussenac	1.173 ha	44	-	120	13	
Vaureilles	1.250 ha	28	-	131	24	
Anglars Saint Felix	1.300 ha	33	1	87	1	
Saint Felix d'Anglars	900 ha	28	-	60	-	
Privezac	850 ha	25	7	49	13	

Les sorties de terrain ont permis d'observer, parmi les espèces protégées :

 Une Aigrette garzette (Egretta garzetta) à l'étang d'Anglars le 9 Juillet 2007,
 Convention de Berne – Annexe 2 Arrêté du 17 04 1981 – Art 1



- Des Grands Gravelots (Charadrius hiaticula) à l'étang de Privezac les 6-9 et 12 Mars 2007, Convention de Berne – Annexe 2 Arrêté du 17 04 1981 – Art 1
- Des Grèbes Huppés (Podiceps cristatus) sur les étangs de Bournazels, Privezac, St martin,

Convention de Berne – Annexe 3 Arrêté du 17 04 1981 – Art 1

 Une colonie nicheuse de Hérons Cendrés (Ardea cinerea) à proximité de la voie communale qui mène au Puech de Fage.

Convention de Berne – Annexe 2 Arrêté du 17 04 1981 – Art 1



D Les activités halieutiques et piscicoles

Préalable méthodologique

Le diagnostic halieutique et piscicole a été réalisé par la FD pêche Afin de réaliser un état des lieux des étangs sur le plan piscicole et halieutique, il a été créé une fiche de travail permettant de recueillir les données à acquérir.

Plusieurs campagnes « terrain » ont été réalisées, ainsi que des rencontres avec les propriétaires et les gestionnaires des étangs.

Etang	Accès	Gestion	Aménagements	Poissons	Interventions	Evaluation globale
Anglares	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Pêcherie fonctionnelle Aucun aménagement halieutique	Diversité et densité faible	Pompage important Fuites à la digue Empoissonnements aléatoires	Faible potentiel halieutique Pompages très importants Populations piscicoles impactées
Bournazel	Facile	Domaine privé Accès payant et réservé	Aménagements halieutiques importants Aménagements piscicoles fonctionnels	Surdensité importante	Entretiens réguliers	Potentiel halieutique spécialisé « carpe » Accès payant réservé Site répondant aux attentes de certains pêcheurs
Espeillac	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Aucun aménagement Pas de système de vidange totale	Faible densité piscicole	Pompages très importants Empoissonnements irréfléchis	Accès interdit Pompages trop importants Petit potentiel halieutique
Privezac	Facile	Domaine privé Accès interdit	Pêcherie fonctionnelle Aucun aménagement halieutique	Diversité intéressante et bonne densité Gestion piscicole correcte	Nénuphars envahissants Pompages et fuites importantes à la digue	Potentiel halieutique intéressant, à développer (aménagements pêche) Population piscicole bonne
Roudillou	Très facile	Domaine public	Ouvrage de vidange et pêcherie Nombreux aménagements pêche	Population instable car vidanges à répétition Bonne diversité	Nombreuses vidanges Fuites à la digue Entretien rives régulier	Potentiel halieutique très intéressant car libre d'accès et aménagements Population piscicole à installer
Vern	Très facile	Domaine privé Accès interdit	Aucun aménagement piscicole et halieutique	Diversité correcte et densité à priori bonne	Plus de pompages Effluents d'élevage en rejet direct	Complexe à faible potentiel halieutique impacté par la pollution
Garrigue	Très facile	Domaine privé Accès autorisé	En voie de réhabilitation	Bonne diversité Stockage de poissons de Roudillou	Aspect sécurité et paysager à revoir Fuite à la digue	Bon potentiel halieutique Accès autorisé Population piscicole non établie Assec impossible
Amont Roudillou	Zone marécageuse très végétalisée	Domaine privé Accès interdit	Aucun	Densité et diversité faibles	Aucun entretien courant Effluents d'élevages	Faible potentiel halieutique Accès interdit Berges difficiles d'accès Zone peu propice aux poissons

E Les activités de loisirs et tourisme

Préalable méthodologique

Le diagnostic sur les activités de loisirs et tourisme a été réalisé par l'Office de tourisme de Rignac, à partir :

-des données et références acquise sur les cantons de Rignac et Montbazens

-analyse de l'activité touristique de l'année 2008 sur ces 2 cantons

1 - Les activités de loisirs et tourisme du territoire du pays Rignacois

A l'ouest du département, le Pays Rignacois, composé de huit communes, est doté de paysages riches et variés (vallées verdoyantes, plateaux, grands espaces...). Loisirs d'eau, concerts de musique actuelle et classique, expositions artistiques, sentiers de randonnée pédestre, sont proposées. La richesse du patrimoine permet aux visiteurs de découvrir des monuments architecturaux en passant par le Moyen-Age, la Renaissance, des sites classés, des villages de caractères...La gastronomie locale, ainsi que de multiples hébergements contribuent à la réussite de l'organisation d'un séjour : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, campings, aire naturelle, et depuis mai 2007, la résidence de tourisme Odalys « le Hameau du Lac » à Rignac pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes dans des appartements entièrement équipés.

Deux sites incontournables

Sur le territoire, 2 sites sont incontournables d'un point de vue touristique :

- BELCASTEL est classé parmi les plus beaux villages avec un château fondé vers 1040 et restauré par F. Pouillon en 1975. La croix sur le pont et le gisant d'Alzias de Saunhac sont classés Monuments Historiques. La gastronomie locale est réputée.
- BOURNAZEL est un village fortifié au Moyen-Age mais présente également un château qui est véritable joyau de la Renaissance, classé Monument Historique, avec ses deux tours circulaires du XV^{ème} s.

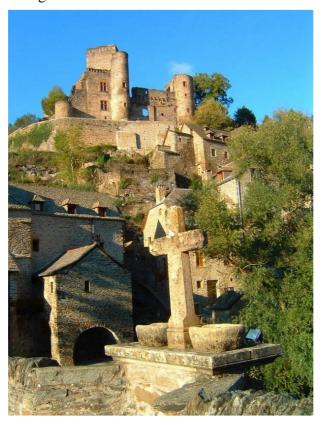
Le château de Belcastel et celui de Bournazel font partie de la Route des Seigneurs du Rouergue.

Quelques statistiques de fréquentation touristique

La randonnée pédestre est, à ce jour, l'activité de pleine nature la plus demandée et la plus pratiquée sur le secteur avec 171 topoguides vendus en 2008 (plus de la moitié des ventes réalisées par rapport à 2007).

3701 demandes ont été effectuées au comptoir de l'Office de Tourisme du Pays Rignacois en 2008 avec environs 8000 entrées (dont 596 demandes en juillet, 662 en août et 330 en septembre)

Village et château de Belcastel



Château renaissance de Bournazel



2 - <u>Les activités de loisirs et tourisme du territoire du plateau de Montbazens</u>

Le plateau de Montbazens est riche en sentiers de randonnées, on en compte en effet presque 50 sur l'ensemble des 13 communes. Tous ces sentiers sont balisés et des topos guides détaillés, établis pas commune ainsi que le topo guide au pays de Rignac-Montbazens sont disponibles à l'office de tourisme et dans les syndicats d'initiative.

Trois sites incontournables

- Peyrusse le Roc et son magnifique site médiéval comportant 7 monuments historiques
- La commanderie hospitalière de Lugan
- Les Igues du Py et de Rouffies à Compolibat

Quelques statistiques de fréquentation touristique

L'Office du tourisme du plateau de Montbazens a pu référencer quelques statistiques de fréquentation touristique de l'année 2008 :

- à l'office de tourisme du plateau : 1400 visites

- au point info de Peyrusse : 1600 visites

- au syndicat d'initiative de Lanuéjouls : 500 visites

- au syndicat d'initiative de Compolibat : non communiqué



Château de Peyrusse le Roc